

LOI CANADIENNE SUR L'ACCESSIBILITÉ

VISION

ÉLIMINER ET PRÉVENIR LES OBSTACLES DE MANIÈRE PROACTIVE ET OFFRIR DE MEILLEURES PERSPECTIVES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



OBJECTIFS DE LA LOI CANADIENNE L'ACCESSIBILITÉ

- Réalisation d'un Canada sans obstacle
- Changement de culture
- Élaboration de normes
- Mesures proactives de conformité et d'application
- Suivi et surveillance



DANS QUELS SECTEURS S'APPLIQUE LA LOI?

- ▶ PARLEMENT
- ▶ GOUVERNEMENT DU CANADA
- ▶ SECTEUR PRIVÉ SOUS RÈGLEMENTATION FÉDÉRALE

« NE FAITES RIEN POUR NOUS SANS NOUS » : la Loi canadienne sur l'accessibilité sera mise en œuvre en partenariat avec les personnes en situation de handicap et les intervenants œuvrant auprès d'elles.